

Politique relative au financement de la recherche menée au sein d'entreprises

Justifications et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs

Depuis sa fondation, en 1948, SP Canada a versé plus de 204 millions de dollars à la recherche sur la sclérose en plaques (SP). Cet apport financier a permis d'approfondir considérablement les connaissances sur le processus pathologique de la SP. SP Canada finance principalement les études sur les mécanismes biologiques précis de la sclérose en plaques, les mécanismes de déclenchement de cette maladie et les aspects cliniques et épidémiologies de la SP. Ses subventions ne vont pas seulement à la recherche axée sur les découvertes, mais aussi aux études de première phase sur les nouveaux traitements, soit celle qui permet de valider l'efficacité de médicaments potentiels, à l'aide de modèles animaux de la SP, ainsi qu'un certain nombre d'essais cliniques au stade préliminaire.

Des discussions avec diverses parties prenantes (personnes touchées par la SP, donateurs, donatrices, chercheurs, chercheuses, cliniciens, cliniciennes, organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé, conseillers et conseillères d'affaires, membres du conseil d'administration, membres du personnel et bénévoles) ont permis d'explorer la possibilité pour SP Canada de subventionner la recherche destinée précisément à accélérer la mise au point de traitements pour les personnes aux prises avec la SP. Ce but pourrait être atteint par le financement d'importants projets de recherche translationnelle de première phase, menés par des compagnies pharmaceutiques ou de biotechnologie.

La présente politique officialise la priorité qu'accorde SP Canada à l'accélération de la recherche visant la mise au point de traitements contre la SP à partir des résultats de la recherche, en particulier contre les formes progressives de cette maladie, par l'établissement de nouvelles formes de partenariat et de collaboration.

SP Canada peut contribuer avantageusement à cette initiative, grâce à ses nombreux atouts, soit des ressources financières, l'accès à des experts et expertes scientifiques et une réputation indéniable sur les plans de la crédibilité et de la neutralité au sein de la collectivité de la SP.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028

Objectifs

La présente politique a pour but de nous assurer que :

- SP Canada peut financer des projets de recherche de la plus grande qualité, quel que soit l'endroit où les travaux sont effectués (dans les milieux universitaires ou en entreprise, au Canada ou ailleurs), afin d'accélérer la mise au point de traitements contre la SP, en particulier contre les formes progressives de cette maladie;
- le financement de la recherche au sein d'entreprises enrichira notre portefeuille d'investissements dans la recherche traditionnelle et ciblée menée dans les universités;
- la recherche susceptible de mener à l'élaboration de nouveaux outils diagnostiques et à la mise au point de traitements efficaces et sans danger est amenée à un stade où l'investissement dans la recherche au sein d'entreprises peut permettre d'offrir de nouveaux traitements aux personnes qui vivent avec la SP;
- SP Canada peut collaborer avec d'autres organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé du Canada et d'ailleurs, s'il y a lieu, afin de profiter d'une expérience d'investissement dans la recherche au sein d'entreprises;
- SP Canada peut tirer un bon rendement de son investissement dans la recherche au sein d'entreprises, ce qui lui permettra d'investir davantage dans la recherche destinée à venir en aide aux personnes atteintes de SP, en particulier à celles qui présentent une forme progressive de cette maladie.

Champ d'application

Cette politique s'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, de même qu'aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada.

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de SP Canada le 4 septembre 2014.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028

Détails

Financement de la recherche menée au sein d'entreprises

Tout investissement dans la recherche au sein d'entreprises continuera de se faire à l'externe. L'organisme SP Canada n'interviendra nullement dans la direction, la gestion ou l'orientation des projets qu'il subventionnera en vertu de la présente politique.

Financement à l'étranger

Étant conscient que la recherche au sein d'entreprises axée sur l'élaboration de nouveaux outils cliniques et la mise au point de nouveaux traitements est menée dans les grands centres de recherche du monde et que les chercheurs et chercheuses de tous les pays travaillent en collaboration les uns avec les autres, l'organisme SP Canada ne limitera pas son financement de ce type de recherche aux seules entreprises du Canada. Il a pour but de financer la recherche de la plus grande qualité, sans égard au lieu où les travaux se dérouleront.

Collaboration

On s'attend, au début du moins, à ce que SP Canada investisse dans la recherche au sein d'entreprises en collaboration avec d'autres organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé, des groupes d'investisseurs et des organismes voués à ce type de recherche. SP Canada reconnaît que certains organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé ayant collaboré avec le secteur privé ont réussi à accélérer la transposition des résultats de la recherche en nouveaux traitements. SP Canada tentera d'optimiser les ressources, l'expérience et les connaissances de ses partenaires et d'éviter la duplication des efforts déjà déployés à ce chapitre.

Processus de diligence raisonnable

Tout investissement potentiel dans la recherche au sein d'entreprises doit faire l'objet d'un examen très rigoureux de la part d'experts du milieu scientifique et du domaine des affaires, de sorte que la valeur scientifique, le degré de faisabilité et le potentiel translationnel du projet soumis répondent aux normes établies. Cet examen sera effectué par un sous-comité du comité médical consultatif (CMC), dont les membres seront choisis par le vice-président principal ou la vice-présidente principale de la mission, en collaboration avec le président ou la

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028

présidente du CMC. Ce sous-comité sera composé d'experts et d'expertes *ad hoc* du milieu scientifique et du domaine des affaires qui évalueront soigneusement les aspects scientifiques et économiques des investissements proposés et formuleront des recommandations à l'intention du CMC. Le sous-comité comprendra également une personne membre du CMC et une personne touchée par la SP. Le CMC fera ensuite part de ses commentaires sur les recommandations formulées par le sous-comité, puis la décision finale reviendra au conseil d'administration de SP Canada. Advenant le cas où il finance un projet de recherche mené au sein d'une entreprise en collaboration avec un autre organisme (possibilité mentionnée plus haut), notre organisme peut décider de se fier au processus de diligence raisonnable de son partenaire. Dans ce cas, des membres sélectionnés du sous-comité et le vice-président principal ou la vice-présidente principale de la mission – ou seulement celui-ci ou celle-ci – peuvent agir à titre d'observateurs. Les résultats de ce processus seront pris en considération par le sous-comité, qui transmettra ses commentaires au CMC. Ce dernier soumettra ses recommandations finales au conseil d'administration de SP Canada.

Tous les investissements dans la recherche au sein d'entreprises feront l'objet d'une entente juridique détaillant les obligations de SP Canada et de l'entreprise partenaire, de sorte que soient assurés la surveillance des travaux de recherche, l'atteinte des objectifs prévus et les paiements liés à la réalisation des étapes clés de la recherche. Toutes les ententes seront passées en revue par le conseiller ou la conseillère juridique de SP Canada, pour que le conseil d'administration de SP Canada puisse profiter de conseils appropriés et dans le but de réduire les risques.

Conformité aux autres politiques de SP Canada

Lorsque notre organisme investira dans la recherche au sein d'entreprises, il se conformera à ses autres politiques relatives au financement de la recherche ainsi qu'à l'énoncé de politique inter-conseils intitulé « Éthique de la recherche avec des êtres humains » (cliquer [ici](#) pour consulter l'énoncé), notamment en ce qui concerne ses politiques relatives à la recherche sur les cellules souches, à l'utilisation d'animaux dans la recherche et à la recherche auprès d'êtres humains. En ce qui concerne les coûts indirects, SP Canada se conformera à sa politique relative à l'interdiction du financement des coûts indirects de la recherche en santé.

En outre, SP Canada s'assurera de respecter des normes d'éthique élevées de même que les lois et les règlements régissant le financement des entreprises.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028

Propriété intellectuelle

SP Canada s'assurera que la propriété intellectuelle des données provenant de ses investissements dans la recherche au sein d'entreprises sera dûment protégée, afin d'inciter d'autres investisseurs et des partenaires commerciaux potentiels à emboîter le pas.

Rendement des investissements

SP Canada reconnaît que son mandat premier consiste à faire progresser la recherche, à accélérer la mise au point de traitements et à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par la SP. Le rendement des investissements fait partie de ses objectifs secondaires.

SP Canada peut obtenir un rendement raisonnable de ses investissements dans la recherche au sein d'entreprises. Ces profits lui permettront d'investir davantage dans la recherche destinée à accélérer la mise au point de traitements contre la SP et à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par cette maladie.

Maître d'œuvre

Le vice-président principal ou la vice-présidente principale de la mission est le maître d'œuvre de la présente politique.

Surveillance et conformité

Il incombe au vice-président principal ou à la vice-présidente principale de la mission de surveiller l'application de la présente politique et de s'assurer du respect des modalités de celle-ci.

Le vice-président principal ou la vice-présidente principale de la mission a pour responsabilité de soumettre à la personne qui occupe le poste de président et chef de la direction des rapports sur la conformité à la présente politique.

Politiques et lois connexes

Politiques et procédures applicables au programme de subventions et de bourses de recherche de SP Canada

Politique relative à l'interdiction du financement des coûts indirects de la recherche en santé

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028

Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)

Révision

Cette politique doit être passée en revue au moins tous les cinq ans suivant son approbation initiale.

- Approbation par le conseil d'administration : septembre 2014
- Révision et approbation par l'équipe de la haute direction : 22 février 2023

Définitions

Recherche translationnelle. Dans la présente politique, le terme « recherche translationnelle » désigne le passage des résultats de la recherche fondamentale (effectuée en laboratoire) aux applications pratiques chez les patients. Liée à la mise au point de nouveaux traitements, la recherche translationnelle est souvent décrite comme une série d'étapes destinées à diminuer les risques potentiels de nouveaux traitements, avant que ceux-ci ne soient soumis à des essais cliniques. Elle sert ainsi de pont entre les découvertes scientifiques et la commercialisation.

Recherche menée au sein d'entreprises. Dans la présente politique, le terme « recherche menée au sein d'entreprises » désigne la recherche translationnelle menée par des entreprises.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	S'applique aux chercheuses et chercheurs subventionnés par SP Canada, aux bénévoles et aux membres du personnel de tous les échelons de SP Canada
<i>Fréquence des révisions :</i>	
<i>Première approbation :</i>	4 septembre 2014, par le conseil d'administration
<i>Dernière révision :</i>	22 février 2023
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2028